

Allocution d'Olivier Grenouilleau

Monsieur le Chancelier,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Monsieur le Président de l'Association François Guizot,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du jury ;

Cher Didier, toi qui a su me montrer, lorsque j'étais collégien, ce qu'est l'Histoire ;

Cher Pierre, car sans vous tout aurait été différent,

Chers amis,

Mesdames et Messieurs,

C'est une grande joie et un grand honneur d'être ici ce soir avec vous, pour recevoir ce prix Guizot, rappelant le souvenir de l'historien, du penseur et de l'homme d'Etat ayant marqué de son empreinte le premier XIXe siècle français. J'aborderai trois points.

Le premier a trait à Guizot. En tant que chercheur c'est d'abord par l'intermédiaire de Saint-Simon, en écrivant une biographie du socialiste utopique qui ne fut d'ailleurs ni l'un ni l'autre, que j'ai rencontré Guizot. Autant dire que ce premier contact fut rugueux.

En 1816, distinguant trois grandes tendances politiques, Saint-Simon place Guizot parmi les membres du « parti des stationnaires » souhaitant tenter un illusoire amalgame entre ancien et nouveau régime. Ces hommes, écrit Saint-Simon, « voudraient s'élever au rang de conciliateurs, et ils n'atteignent qu'à celui de

bonnes femmes »¹. On se rassurera en constatant que les membres des deux autres « partis » identifiés par Saint-Simon, ne sont pas mieux lotis, qu'il s'agisse des « rétrogrades » (défenseurs de l'ancien régime) ou des « libéraux » (ayant trahi la Révolution).

Peu après, Saint-Simon ajoute une autre pique. Il accuse Guizot de lui avoir emprunté l'idée du rôle révolutionnaire de l'émergence des communes depuis l'époque médiévale. « Il y a », écrit-il, « des hommes qui rendent de grands services aux inventeurs ainsi qu'au public ; ce sont les vulgarisateurs ». « Voltaire fait connaître les idées critiques de Bayle, M. Guizot vient de populariser les observations que j'avais publiées dans *L'Organisateur* ». Et de conclure, ironiquement : « Je prie M. Guizot de recevoir mes sincères remerciements »². A la question, qui, de Saint-Simon ou de Guizot avait raison, il est difficile de répondre. Disons seulement que les deux hommes développèrent parallèlement, sous des formes différentes, et avant Tocqueville, l'idée que la révolution française devait être comprise de deux manières. Comme une révolution-événement (avec les « dérapages » plus tard pointés par François Furet), et comme une révolution-moment de civilisation s'insérant dans le temps long. Pour le reste, Auguste Comte, ancien secrétaire de Saint-Simon, puisa chez son ancien maître nombre d'idées lui ayant été ensuite attribuées. Tandis que c'est sans doute au contact d'Augustin Thierry, son premier secrétaire, que Saint-Simon eut l'intuition du rôle des communes. On s'empruntait beaucoup à l'époque...

J'ai à nouveau croisé Guizot en travaillant à *La Révolution abolitionniste*. Pour retrouver des commentaires un peu acides. Dans sa thèse d'Etat sur la répression française de la traite des Noirs, Serge Daget pointe surtout ses hésitations, même s'il souligne la maîtrise avec laquelle il sort de la crise du droit de visite avec l'Angleterre en 1845. Lawrence Jennings, l'un des meilleurs spécialistes de

¹ *Septième Lettre à un Américain, L'Industrie (Seconde partie. Politique)*, tome 1, 1816, dans *Œuvres de Claude Henri de Saint-Simon*, vol. 1, Genève, Slatkine, 1978, p. 169-182.

² *Du système industriel, Deuxième Correspondance*, 1821, *Œuvres, op. cit.*, vol. 3, p. 191-192.

l'abolitionnisme français de la première moitié du XIXe siècle, ne met nullement en cause l'engagement de Guizot. Mais il le tempore. Il voit chez lui le représentant de ces membres de la Société de la Morale Chrétienne, favorables à l'abolition lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais plus enclins au *statu quo* une fois arrivés au pouvoir. Jennings critique ainsi un certain attentisme de la part de Guizot. Mais il souligne son rôle en 1838, lorsque, désormais dans l'opposition à Molé, il tance « l'administration pour la contraindre à agir »³.

Jennings aurait pu y voir l'éternel dilemme de l'homme d'idées en prise avec les réalités du pouvoir ; notamment la question de l'indemnité à accorder ou non aux planteurs en cas d'abolition de l'esclavage. Au-delà, ce que ne voit pas Jennings, c'est que, agissant à sa manière, Guizot illustre parfaitement (comme Victor de Broglie, le président de la Société française pour l'abolition de l'esclavage), l'attitude de la plupart des abolitionnistes, y compris de ceux le critiquant parfois : à savoir celle d'hommes radicaux en principes et réformateurs en pratique. Un radical-réformisme qui conduisit sans doute à tergiverser, mais fut aussi, je le pense, l'une des grande forces du mouvement abolitionniste, lui permettant finalement de réussir. D'autant que, éclipsées par la République de Schoelcher, de réelles avancées sont à noter sous la monarchie de Juillet, au moment de l'apogée de Guizot. Vingt-deux ordonnances, cinq lois et un décret mettent sur un pied d'égalité tous les libres, de couleur ou non, affranchis ou non. Les procédures d'affranchissement sont facilitées. Les conditions de vie des esclaves font l'objet d'une attention grandissante, tandis que l'on tente d'aligner davantage le droit colonial sur le droit métropolitain, grâce, notamment à la jurisprudence de la Cour de cassation. Les Britanniques abolissent l'esclavage puis instaurent un système dit d' « apprentissage » destiné à assurer la transition entre esclavage et liberté.

³ Lawrence Jennings, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848*, Bruxelles, André Versaille, 2010, p. 119.

La France de la monarchie de Juillet choisit une autre voie. Elle travaille à favoriser cette transition avant que l'abolition ne soit décrétée.

J'en arrive au deuxième point que je souhaiterais aborder, à savoir la place de l'ouvrage primé ce soir dans mon parcours de chercheur ; point rapide car je n'ai pas pour habitude de parler de moi-même. Trois phases peuvent être discernées dans cet itinéraire. La première m'a conduit à travailler sur l'histoire du négoce maritime nantais, français et européen sur la longue durée (17^e-20^e siècles), en abordant des thématiques variées : stratégies économiques, sociales, politiques et culturelles du négoce, relations avec l'Etat, rapports entre commerce colonial, croissance et développement économique. La deuxième période a été consacrée à l'histoire d'un commerce infâme, la traite des êtres vivants, en me focalisant sur celles ayant concerné l'Afrique subsaharienne entre les VIII^e et XX^e siècles. La dernière étape concerne l'histoire globale des esclavages et de leurs abolitions. Peut-être en aborderai-je une nouvelle, avec l'histoire globale du travail et celle de la grande moralisation du monde, c'est-à-dire la volonté d'abolir tout ce que les hommes des XVIII^e et XIX^e siècles pouvaient considérer comme étant des vices de l'espèce humaine (la traite et l'esclavage, mais aussi la prostitution, la pauvreté, la guerre...). Ce qui rassemble tout cela, lui confère, je l'espère, une certaine cohérence, c'est la volonté d'étudier sous des angles différents ce que l'on appelle parfois l'économie morale, c'est-à-dire les relations sans cesse reconfigurées entre économie, vie de la Cité et éthique. Thème qu'un Guizo, cherchant à associer morale et réforme, n'aurait peut-être pas renié.

Troisième et dernier point : *La révolution abolitionniste*. On imagine parfois que l'esclavage alla longtemps de soi. En réalité, dans le monde occidental il a toujours posé problème. Si cela n'avait pas été le cas, pourquoi aurait-il été nécessaire de fourbir autant d'alibis afin de le légitimer ? Et Aristote, auteur de la

première théorie qui nous soit parvenue de l'esclavage dit « naturel », répond, déjà, aux objections d'un ou de plusieurs sophistes demeurés inconnus. Ceci dit, pendant des millénaires, personne n'imagina un jour y mettre un terme. On pensa « adoucir » le sort des esclaves ou faciliter les affranchissements – le plus souvent afin de renforcer l'efficacité du système esclavagiste. Mais les sociétés sans esclavage n'apparaissaient guère que dans les utopies. Et les esclaves eux-mêmes, lorsqu'ils se révoltaient, cherchaient à s'en extraire, sans pour autant œuvrer à sa destruction. Longtemps l'humanité s'ingénia ainsi, au mieux, à tergiverser, à rechercher dans quels cas les dures réalités de l'esclavage pouvaient paraître acceptables. Cette longue période, depuis « l'invention » de l'esclavage, au néolithique, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, constitue ce que j'appelle l'ère de la casuistique. A partir des années 1770, établissant des connections entre l'Europe et les Amériques, quelques individus entrevoient un nouveau projet. Il ne s'agit plus de « réformer » l'esclavage mais bien de l'*abolir*. Il y a là une révolution dans la longue histoire de l'humanité.

Cette révolution, j'ai tenté de l'étudier en usant d'une méthode « compréhensive » (M. Weber) en mouvement (car il y a la théorie et la pratique), ainsi que de l'histoire globale, sur la longue durée. L'objectif : comprendre ce qui avait pu motiver les militants de l'abolition. Un premier élément m'est alors apparu essentiel. Il réside dans la convergence des droits. Le juriste romain Ulpien pouvait dire qu'en droit naturel les hommes sont libres et que, dans le droit des gens, ils peuvent être esclaves. Cela ne le gênait nullement, pas plus que des générations de penseurs après lui. Car les droits (divin, naturel, des gens) pouvaient être dissociés. A l'origine du projet abolitionniste, il y a l'idée qu'il existe des valeurs universelles, comme celle de la naturalité de la liberté, et que ces valeurs doivent figurer à la source du droit des gens. Si les valeurs sont premières, et si, dorénavant, les droits doivent s'emboîter, alors on peut *penser* l'abolition.

Quatre éléments permettent ensuite de rendre compte de la cristallisation de ce projet. Le premier réside dans la convergence de morales profanes (les Lumières) et chrétiennes (catholiques et protestantes), car foi et raison ne s'opposent pas forcément en matière d'abolition, au contraire. Deuxième point : les adeptes de ces morales n'attendent pas que le progrès ou la fin des temps fassent leur œuvre ; ils militent pour transformer effectivement le monde tel qu'il est. Troisième élément : s'insérant dans un processus de démocratisation plus large, le discours abolitionniste est entendu par des individus acteurs se positionnant en fonction de leur expérience et de leur conviction, et non plus de la seule tradition. A ces causes profondes s'ajoutent, évidemment, les multiples formes de résistance des esclaves.

Aux facteurs d'émergence et de cristallisation de l'idée abolitionniste s'ajoutent ceux de son succès. Car le projet n'allait pas de soi. D'une part car il apparaît au moment même de l'apogée du système colonial esclavagiste américain et, d'autre part, parce que, se développant à l'ère des révolutions politiques, il conduit parfois à semer l'inquiétude, en paraissant trop « révolutionnaire ». Au final, quatre choses, au moins, ont permis l'abolition. Le fait, tout d'abord, que ce projet radical ait été servi par une méthode d'action réformiste – pensons, là encore, à Guizot. L'existence, ensuite, d'alliances de circonstance entre groupes politiques parfois opposés, ainsi que l'utilisation d'un argumentaire alliant le Juste (l'abolition est un impératif moral) et l'Utile (elle ne va pas conduire à la ruine les nations occidentales). Car si les abolitionnistes sont mus par des arguments avant tout moraux, ils doivent convaincre leurs contemporains et répondre aux arguments des esclavagistes brandissant l'étendard de la ruine. Enfin, la force issue du droit fut également nécessaire, afin de lutter contre les pratiques négrières et esclavagistes illégales.

Disons-le fortement : l'abolition en droit de l'esclavage constitue une avancée énorme dans l'histoire de l'humanité. Pour autant, elle ne met pas fin aux formes

d'exploitation de l'homme. En son temps déjà, l'abolition de l'esclavage est corrélée à d'autres combats. C'est ainsi en 1839 que Félicité de Lamennais publie *De l'esclavage moderne*, dénonçant la manière dont sont exploités les prolétaires de l'ère industrielle. Soyons néanmoins prudents. Si des millions de personnes sont sans doute aujourd'hui esclaves de fait à l'échelle du globe, toute forme d'exploitation n'est pas de l'esclavage. Pour bien combattre un fléau, il importe de le comprendre, et d'éviter les amalgames.

A nouveau, merci, très sincèrement, pour l'honneur que vous me faites en me décernant ce beau prix Guizot.